

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 17 décembre 2012, à 19 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix neuf heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères Sylvie DeBlois
 Anne Pichette

Messieurs les conseillers Mathieu Drouin
 Yves Lévesque
 Arthur J Plumpton
 Bruno Simard

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution autorisant l'achat d'ordinateur
3. Résolution affectation montant réseau d'égout secteur Ouest
4. Leveé de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

12-166

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté. Les membres du conseil présent, confirme que l'avis de convocation a été signifié tel que requis au *code municipal art 152* Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

2. Résolution autorisant l'achat d'ordinateur.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille I.O. a pris connaissance de deux offres concernant l'acquisition de matériels informatiques.

En conséquence.

12-167

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'autoriser l'achat tel que décrit dans la soumission de Micro PC AMY au montant de 2 598 \$ (taxe en sus) payable à même le budget 2013.

3. Résolution affectation montant Réseau d'égout secteur Ouest

Attendu que le 28 août 2007 le conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt # 2007-220 *Règlement décrétant des travaux d'égouts, secteur*

Ouest et tout autres travaux connexes, comportant une dépense de 430 000\$ ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans.

Attendu que le règlement prévoit que 15% des coûts sera assumé par l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le règlement prévoit que 85% des coûts sera assumé par le secteur;

Attendu que le rapport financier du 31 décembre 2011 indique un solde à financer de 36 984.59 \$ soit 31 436.90 \$ pour le secteur et 5 547.69 \$ pour l'ensemble.

En conséquence

12-168 **Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Arthur J Plumpton, Il est résolu, à l'unanimité des conseillers(ères), d'affecter un montant de 36 984.59 \$ au budget courant 2012 comme source de financement de ces coûts et comme le secteur doit assumer 85 % de ces coûts, soit un montant de 31 436.90 \$ lequel a déjà fait l'objet d'un remboursement partiel de 10 957.00 \$ dû au surplus du règlement 2007-220, le solde de 20 479.90 \$ sera remboursé par le surplus de ce règlement au cours des années subséquentes.

Qu'à compter de l'exercice financier 2013 les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital du règlement 2007-220, sera assumé en totalité par le secteur.

4. Levée de la séance

12-169 **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 19 h 30.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.